

Ceser : adoption à l'unanimité de l'avis sur l'accès des Franciliens à l'ensemble de l'offre culturelle

Paris - Publié le jeudi 10 décembre 2015 à 17 h 51 – Calixte de Procé
Actualité n° 57830

L'avis concernant l'accès des Franciliens à l'ensemble de l'offre culturelle est adopté en séance plénière du Ceser à l'unanimité (106 votants), le 10/12/2015. Présenté par Jean-Paul Rueff, au nom de la commission Culture et Communication, il comporte 16 articles ayant pour objectif de réduire les inégalités franciliennes d'accès à la culture, présente les bonnes pratiques exercées en la matière et préconise des leviers d'actions à la Région.

Cet avis s'inscrit dans le rapport « Favoriser l'accès des Franciliennes et Franciliens à l'ensemble de l'offre culturelle », publié le 10/12/2015. Une cinquantaine d'auditions, menées entre le deuxième semestre 2014 et le premier semestre 2015, ont été réalisées auprès des collectivités territoriales, des réseaux culturels et artistiques, du monde associatif et des entreprises. La commission s'est appuyée sur divers ouvrages, dont le rapport Janicot, « La dimension culturelle du Grand Paris », et différents outils de statistiques.

Synthèse du rapport

Constat

- « Le contexte francilien devrait être une opportunité favorable à l'accès de l'ensemble des Franciliens à l'ensemble de l'offre culturelle. Or le constat est fait que si l'Île-de-France abonde en offre culturelle, elle est aussi parallèlement un territoire très inégalitaire.
- Les obstacles à l'accès de tous aux différentes formes d'offre culturelle sont nombreux. Il y a d'abord le regard porté apparentant l'accès à la culture à un accès réservé à une élite intellectuelle et sociale.
- Bien entendu, les aspects financiers constituent eux aussi un frein dans la région française où les écarts de revenus sont les plus importants et où chômage et précarité ne cessent de gagner du terrain. Les inégalités territoriales pèsent aussi d'un poids fort.
- L'implantation territoriale très inégalitaire des lieux culturels, notamment les plus prestigieux, ainsi que des dessertes en transports publics insuffisantes constituent également des obstacles supplémentaires.
- À cela se rajoute toute une série de raisons liées à des réalités personnelles telles l'éducation, le niveau social, les choix générationnels qui pèsent fortement en la matière ou encore des situations d'empêchement. »

Le rapport

- « Le but de ce rapport est donc tout à la fois d’attirer l’attention sur des actions ciblées qui montrent la diversité d’actions menées mais aussi d’inciter à la curiosité et que chacun puisse ensuite découvrir d’autres initiatives notamment celles qui sont prises dans sa proximité.
- La réflexion proposée dans notre rapport peut apparaître segmentée autour de situations multiples (personnes en situation de précarité économique, d’empêchement, de handicap, en fonction de réalités culturelles ou générationnelles) : cela est avant tout le fruit des politiques mises en place qui procèdent par approches spécifiques. Ainsi, existe-t-il des conventions culture et handicap, culture et santé, culture et justice, ou encore des textes liés à la politique de la ville, aux zones rurales, vers les jeunes ou à l’inverse vers les personnes âgées... Tout en sachant que les frontières entre ces différents segments sont poreuses et que très souvent les publics éloignés de la culture appartiennent à plusieurs d’entre eux.
- Si une telle segmentation est une étape nécessaire, elle ne saurait pour autant être une fin en soi, l’objectif étant d’aboutir à une véritable mixité qu’elle soit culturelle, générationnelle, territoriale, entre personnes valides ou handicapées liant culture dite savante et culture populaire. »

Conclusions du rapport

- « Au terme de près d’une cinquantaine d’auditions ou autres contacts sous diverses formes, nous avons rencontré un grand nombre d’initiatives, menées par des équipes salariées et bénévoles particulièrement motivées dans leur démarche d’ouvrir à l’ensemble des Franciliennes et Franciliens la diversité de l’offre culturelle abondante dans notre région capitale.
- Pour nombreuses, diversifiées et enrichissantes qu’elles soient, ces initiatives sont loin de permettre l’accès de tous à l’offre culturelle.
- Dans les actions qui nous ont été présentées, en mêlant actions scolaires et adultes, à l’évidence ce sont plusieurs centaines de milliers de personnes qui ont pu avoir souvent pour la première fois une ouverture vers l’offre culturelle.
- Dans une période difficile marquée par une progression du chômage, la montée de la pauvreté et de la précarité, le recours au repli sur soi individuel ou communautaire, la méfiance de l’autre, la dimension collective de l’action culturelle montre qu’elle est un élément indispensable voire clé du lien social.
- Car les pratiques culturelles et artistiques, si elles sont sources d’enrichissement personnel largement reconnu ont aussi des vertus collectives.
- Mais, pour essaimer et amplifier ces bonnes pratiques, il faut bien évidemment des moyens à la hauteur des besoins.
- Or, à tous les niveaux de l’action publique, de l’État comme des collectivités territoriales, des restrictions budgétaires sont mises en œuvre. Et trop souvent, la culture, considérée comme un supplément d’âme, en est la principale victime.
- Il est incongru de constater que des millions de touristes viennent de la planète entière pour découvrir les trésors culturels que recèle l’Île-de-France, alors que près d’un quart de la population francilienne en est écarté.
- Plus que jamais dans une région où la fracture sociale est la plus criante d’entre toutes, il est essentiel de dynamiser ce lien social qui manque tant.

- La culture, si elle n'est pas la panacée à tous les maux de notre société, en est cependant un des remèdes. »

Extraits du rapport Favoriser l'accès des Franciliennes et Franciliens à l'ensemble de l'offre culturelle, publié le 10/12/2015

Projet d'avis

Article 1 :

- Le Ceser, après de nombreuses auditions menées dans le cadre du rapport « *favoriser l'accès des Franciliennes et des Franciliens à l'ensemble de l'offre culturelle* », se voit conforté dans son constat de l'importance de la culture, notamment comme vecteur de lien social, dans une région à forte densité culturelle par ailleurs marquée par d'importantes disparités et inégalités.
- Le Ceser a ainsi pu prendre la pleine mesure de la diversité et de la multiplicité des bonnes pratiques pour rapprocher de l'offre culturelle les publics qui en sont les plus éloignés. Cependant, malgré les efforts engagés sur le terrain par l'ensemble des acteurs, une partie trop importante de la population francilienne reste exclue de la proposition culturelle.

Article 2 :

- Le Ceser demande que la Région Île-de-France soit, plus que jamais, la garante de l'équité territoriale pour l'accès de tous à l'offre culturelle sur l'ensemble de son périmètre, au regard de la nouvelle gouvernance créée par la métropole du Grand Paris et d'une compétence partagée entre les différentes collectivités.

Article 3 :

- Compte tenu de cette compétence partagée et du très grand nombre d'intervenants dans le secteur culturel, le Ceser estime nécessaire l'émergence d'une stratégie régionale cohérente et coordonnée.

Article 4 :

- Dans un contexte budgétaire contraint, souvent assorti d'une diminution drastique des subventions, et ce à tous les niveaux, la culture est bien souvent la première touchée, comme l'illustrent l'annulation de nombreux évènements et festivals ainsi que la fermeture d'établissements dédiés à des activités culturelles.
- Le Ceser demande à la Région d'amplifier son engagement culturel et de favoriser l'essaimage des bonnes pratiques mises en exergue dans le rapport.

Article 5 :

- Le Ceser, face au cloisonnement des politiques publiques et de leur financement, souhaite que la Région encourage les initiatives à caractère inclusif et participatif,

favorisant en priorité la mixité, l'intégration des personnes en situation de handicap et empêchées, ainsi que l'incitation aux dispositifs intergénérationnels.

Article 6 :

- Le Ceser regrette l'absence d'un instrument de connaissance et de suivi des pratiques culturelles des Franciliens. Il préconise donc que la Région mette en œuvre un outil dans le cadre d'une mission dévolue à un organisme régional et en collaboration avec des institutions comme la DRAC ou l'IAU.

Article 7 :

- Concernant les transports, le Ceser espère que les décisions récentes relatives à la carte Navigo et au Grand Paris Express auront des conséquences bénéfiques quant au rapprochement des Franciliens avec l'offre culturelle. Le Ceser souhaite également que les nouvelles gares jouent un rôle important dans la diffusion de l'offre culturelle francilienne.

Article 8 :

- Le Ceser souligne que si, dans une région particulièrement étendue, les transports sont un vecteur important d'accès à la culture, ils le sont encore plus pour les personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite. Il estime donc que la Région, via le STIF, doit renforcer les moyens mis en œuvre pour développer sa politique d'accessibilité à tout moyen de transport public des personnes à mobilité réduite et en situation de handicap, ainsi que de leurs accompagnants.

Article 9 :

- Souvent en large part à la charge des structures d'accueil des personnes les plus défavorisées, le coût des transports constitue un frein aux déplacements vers des lieux culturels éloignés.
- Le Ceser propose la mise en place d'une aide spécifique aux transports de ces publics afin de faciliter leur participation à des initiatives culturelles.

Article 10 :

- Dans les territoires de faible densité en lieux culturels, le Ceser souhaite que la Région favorise l'implantation de lieux multifonctionnels réunissant les dimensions sportives, de loisirs, et culturelles.

Article 11 :

- Afin de toucher plus encore les Franciliens des territoires les plus éloignés géographiquement de l'offre culturelle, notamment dans les zones enclavées et les zones rurales, le Ceser préconise un accroissement des moyens en direction des initiatives « hors les murs », des actions nomades et itinérantes.

- Pour gagner en efficacité, il suggère que la Région s'associe à la DRAC dans la signature de conventions tripartites Région/DRAC/Structures concernées dans les domaines de la politique de la ville, de la ruralité, de la justice et des milieux de soins.

Article 12 :

- Pour ce qui est des lycées, les initiatives prises par la Région, intéressantes, méritent d'être développées, notamment celles concernant les médiateurs culturels qui touchent un nombre trop restreint de lycées.
- Un travail doit également être engagé sur la création d'ateliers menés par des artistes, en coordination avec l'Éducation nationale.

Article 13 :

- Le Ceser demande que soit réexaminée la mise en place d'une disposition spécifique aux lycéens et aux apprentis dans l'esprit de ce qu'avait été la formule aujourd'hui abandonnée du Tick'art.

Article 14 :

- Face aux besoins spécifiques liés aux champs du handicap et du social, le Ceser relève la nécessité d'un renforcement de la formation en faveur des personnels des institutions culturelles, des collectivités territoriales et des associations intervenant en matière culturelle.
- Un effort particulier doit s'engager vers les petites structures de proximité qui, par manque de moyens, renoncent parfois aux actions de formation.

Article 15 :

- Dans le cadre de ses auditions, notamment avec le secteur associatif, le Ceser a pu enregistrer nombre de remarques sur la trop grande complexité du montage des dossiers, particulièrement pour des structures aux faibles moyens logistiques et pour des petits financements.
- Le Ceser, tout en étant conscient de la nécessité de contrôler l'attribution et l'exécution des subventions régionales, recommande que la Région aille dans le sens d'une simplification de ses procédures.

Article 16 :

- Le Ceser attend de la Région une politique de communication plus offensive concernant l'information liée à l'offre culturelle francilienne, par exemple sous forme d'un portail culture dans lequel seraient mis en évidence tant l'action régionale que l'ensemble de l'offre disponible pour tous les publics.

Avec l'aimable autorisation de reproduction de News Tank :

<http://culture.newstank.fr/fr/home/>